

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GATTE, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLANCHET Olivier	X		
BLANGY Claudette	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe		X	M. PATOUX
BOUCHAUD LAHERRE Dominique	X		
DEVULDER Nicolas	X		
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
KABILA SIWETIBO Jocelyn	X		
LE CHEVANTON Catherine	X		
LEDoux Olivier		X	Mme BONEFAES
PATOUX Yves	X		
PEREIRA Sylvie		X	Mme GRAS
WESTE Michel	X		

Secrétaire de séance : Mme Martine BONEFAES
Auxiliaire : M. Gérard LEQUEUX

2022-000 : Adoption du procès-verbal de la séance du 17 Décembre 2021

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 17 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal par 13 voix pour, 2 voix contre (Mme Blangy Claudette, M. Blanchet Olivier)

Monsieur le Maire présente à tous les membres les bons vœux pour 2022. Il propose de mettre à l'ordre du jour deux nouvelles délibérations pour une demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil départemental pour une mise aux normes, reconfiguration du parc informatique de la commune. Les membres présents acceptent d'inscrire ce dossier

Monsieur BLANCHET informe les membres qu'il enregistre la séance municipale.

2022-001 - Parking Cimetière - DETR

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu d'aménager le parking du cimetière pour accueillir les personnes lors des fêtes officielles (toussaint par exemple) et surtout lors des cérémonies funéraires.

Il y a possibilité de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR et le Conseil départemental.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 pour la réalisation d'un parking au cimetière selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambroune-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2022,
Nature de l'opération : réalisation d'un parking en face du cimetière communal
Montant des travaux : 33 288.50 H.T.

Financement :

- DETR 16 644.25 € soit 50%
- CD 60 11 650.97 € soit 35%
- Commune 4 993.28 € soit 15%

TOTAL H.T. 33 288.50 € soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

2022-002- Parking Cimetière – CD 60

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu d'aménager le parking du cimetière pour accueillir les personnes lors des fêtes officielles (toussaint par exemple) et surtout lors des cérémonies funéraires.

Il y a possibilité de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR et le Conseil départemental.

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de solliciter le Conseil départemental de l'Oise pour la réalisation d'un parking au cimetière selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambroune-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2022,
Nature de l'opération : réalisation d'un parking en face du cimetière communal
Montant des travaux : 33 288.50 H.T.

Financement :

- DETR 16 644.25 € soit 50%
- CD 60 11 650.97 € soit 35%
- Commune 4 993.28 € soit 15%

TOTAL H.T. 33 288.50 € soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

2022-003 – VOIRIE 2022-2023 DETR

Les travaux d'assainissement avancent et nous devons prévoir la réfection, la mise aux normes de trottoirs, de chaussée et adapté la circulation sur ces espaces aux personnes à mobilité réduite.

Il y a possibilité de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR et le Conseil départemental.

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 pour la réalisation des travaux de voirie selon le plan de financement suivant

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2022,
Nature de l'opération : Mise à niveaux de la voirie communale
Montant des travaux : 127 925.00 H.T.

Financement :

- DETR 57 666.25 € soit 50%
- CD 60 38 377.50 € soit 35%
- Commune 31 881.25 € soit 15%

TOTAL H.T. 127 925.00 € soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

2022-004 – VOIRIE 2022-2023 CD 60

Les travaux d'assainissement avancent et nous devons prévoir la réfection, la mise aux normes de trottoirs, de chaussée et adapté la circulation sur ces espaces aux personnes à mobilité réduite. Il y a possibilité de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR et le Conseil départemental.

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de solliciter le Conseil départemental de l'Oise pour la réalisation des travaux de voirie selon le plan de financement suivant

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2022,
Nature de l'opération : Mise à niveaux de la voirie communale
Montant des travaux : 127 925.00 H.T.

Financement :

- DETR 57 666.25 € soit 50%
- CD 60 38 377.50 € soit 35%
- Commune 31 881.25 € soit 15%

TOTAL H.T. 127 925.00 € soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

2022-005 – VIDEO PROTECTION DETR

La commune dispose d'une protection vidéo depuis quelques années. Celle-ci doit être mise aux normes et des caméras supplémentaires doivent être posées à différents lieux.

Il y a possibilité de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR et le Conseil départemental.

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 pour la mise aux normes de la vidéo protection selon le plan de financement suivant

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2022,
Nature de l'opération : VIDEO PROTECTION
Montant des travaux : 41 306.00 H.T.

Financement :

- D.E.T.R. 16 522.40 € soit 40%
- Conseil Départemental 60 14 457.10 € soit 35%
- Commune 10 326.50 € soit 25%

TOTAL H.T. 41 306.00€ soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet

2022-006 – VIDEO PROTECTION CD 60

La commune dispose d'une protection vidéo depuis quelques années. Celle-ci doit être mise aux normes et des caméras supplémentaires doivent être posées à différents lieux.

Il y a possibilité de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR et le Conseil départemental.

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de solliciter le Conseil départemental de l'Oise pour la mise aux normes de la vidéo protection selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2022,
Nature de l'opération : VIDEO PROTECTION
Montant des travaux : 41 306.00 H.T.

Financement :

- D.E.T.R. 16 522.40 € soit 40%
- Conseil Départemental 60 14 457.10 € soit 35%
- Commune 10 326.50 € soit 25%

TOTAL H.T. 41 306.00€ soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

2022-007 – PARC INFORMATIQUE DETR

La commune dispose d'un parc informatique pour la gestion administrative. Ce parc se montre aujourd'hui obsolètes et demande à être reconfigurer avec de nouveaux postes, plus de possibilité de stockage, de rapidité.

Il y a possibilité de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR et le Conseil départemental.

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 pour la reconfiguration du Parc Informatique selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2022,
Nature de l'opération : Parc informatique
Montant des travaux : 6 557.50 H.T.

Financement :		
• DETR	3278.75 €	soit 50%
• CD 60	2295.12 €	soit 35%
• Commune	983.63 €	soit 15%
TOTAL H.T.	6 557.50 €	soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

2022-008 – PARC INFORMATIQUE CD 60

La commune dispose d'un parc informatique pour la gestion administrative. Ce parc se montre aujourd'hui obsolètes et demande à être reconfigurer avec de nouveaux postes, plus de possibilité de stockage, de rapidité.

Il y a possibilité de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR et le Conseil départemental.

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de solliciter le Conseil départemental de l'Oise pour la reconfiguration du Parc Informatique selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de Cambronne-les-Clermont,
Délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2022,
Nature de l'opération : Parc informatique
Montant des travaux : 6 557.50 H.T..

Financement :		
• DETR	3278.75 €	soit 50%
• CD 60	2295.12 €	soit 35%
• Commune	983.63 €	soit 15%
TOTAL H.T.	6 557.50 €	soit 100%

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.

Le Maire,
Christophe GATTÉ

